

Formulaire d'inscription Circuit des Arts Memphrémagog 2012

Du 28 juillet au 5 août 2012

Veuillez inscrire toutes les informations requises en caractères d'imprimerie lisibles.

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse de correspondance : _____

Municipalité : _____ Code Postal : _____ Tél : (____) _____

Courriel : _____ Site Internet : _____

Adresse du lieu d'exposition _____
si différente de l'adresse de correspondance

Municipalité : _____ Code Postal : _____ Tél : (____) _____

Avez-vous besoin d'un reçu pour fins d'impôts? Oui Non Quel sont vos besoins en flèches signalitiques : Quantité : _____

Disciplines (choix maximum de 2)

- | | | |
|---|---------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> Dessin | <input type="checkbox"/> Sculpture | <input type="checkbox"/> Joaillerie |
| <input type="checkbox"/> Gravure | <input type="checkbox"/> Ébénisterie | <input type="checkbox"/> Émaux sur cuivre |
| <input type="checkbox"/> Aquarelle | <input type="checkbox"/> Poterie | <input type="checkbox"/> Vitrail |
| <input type="checkbox"/> Peinture | <input type="checkbox"/> Photographie | <input type="checkbox"/> Art Floral |
| <input type="checkbox"/> Techniques mixtes | | |
| <input type="checkbox"/> Autres (spécifiez) : _____ | | |

Les artistes ayant participé au circuit en 2011 doivent nous faire parvenir :

- Le formulaire d'inscription dûment complété.
- Un chèque au montant de **280,00\$**, libellé à l'ordre du Circuit des Arts Memphrémagog et daté du 31 déc. 2011.
- Nouvelle photo (1) pour le dépliant (gratuite et obligatoire) Des photos pour le site Internet si désiré (ajouter 5.00\$ par photo).
- Les annexes A et B, dûment complétées.

NOUVELLES DEMANDES DE PARTICIPATION

Les artistes n'ayant pas participé au circuit en 2011 doivent nous faire parvenir :

- Le formulaire d'inscription dûment complété.
- Les annexes A et B, dûment complétées.
- Un chèque au montant de **320,00\$** (280,00\$ pour l'inscription et 40,00\$ pour le site Internet), libellé à l'ordre du Circuit des Arts Memphrémagog et daté du 31 déc. 2011 **ET** un chèque séparé de **20,00\$** pour l'ouverture du dossier (frais non remboursables) libellé à l'ordre du Circuit des Arts Memphrémagog et daté du 31 déc. 2011.
- Une photo de l'artiste bien identifiée (format 2 po X 2,5 po ou 5 cm X 6 cm)
- Cinq (5) photos d'œuvres récentes bien identifiées (5 po x 7 po max ou 12 cm x 17,5 cm max.) Indiquez clairement votre choix pour le dépliant et pour le site Internet.
- Un C.V. et un texte (français et anglais) d'un maximum de cent soixante (160) mots chacun décrivant le cheminement de l'artiste (support informatisé en fichier Word, fortement recommandé) Pour uniformiser les textes nous demandons à ce qu'ils soient écrit à la troisième personne. (**ex.: Il (elle) participe au Circuit depuis...** au lieu de; **Je participe au Circuit depuis...**)
- Une preuve de résidence dans la MRC du Memphrémagog, établie au nom de l'artiste, soit : Compte de taxes Permis de conduire Compte d'Hydro-Québec

ENGAGEMENT

Je reconnais avoir pris connaissance du document CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION ainsi que des annexes A et B et je m'engage à me conformer aux règles et façons de faire qui y sont décrites,

En foi de quoi, j'ai signé à _____ Signature : _____ Date : _____

NOTES IMPORTANTES

La photo sur la carte-dépliant doit obligatoirement être remplacée à chaque année, sans frais supplémentaire.

Nous encourageons également les artistes à changer leurs photos sur le site Internet à chaque année (frais de 5,00\$ par photo). Le remplacement des photos aide à renouveler l'image du Circuit et garde l'intérêt du visiteur.

Spécifications techniques pour les photos sur support numérique pour la carte-dépliant et le site Internet :

Format maximal : 700X 700 pixels

Résolution : 300 dpi ou 2po X 2po

Sauvegarder en : jpeg (qualité maximale), eps ou tiff.

Note: Pour le dépliant il est préférable de présenter vos oeuvres en format vertical plutôt qu'horizontal. Ceci afin éviter des coupures importantes sur les côtés lors du montage graphique.

Dans tous les cas, inscrivez votre nom à l'endos de la photo ou sur le CD.

Indiquez également la destination de la photo : dépliant (1 photo) ou site Internet (2 photos)

DATE LIMITE

Aucun formulaire d'inscription ne sera accepté après le 31 décembre 2011.

Le sceau de la poste fait foi de la date d'envoi.

Les dossiers non-conformes ou incomplets seront retournés à l'artiste. Dans cette éventualité, un nouveau dossier pourra être soumis, accompagné d'un chèque de 20.00\$, également non remboursable.

AUCUN REBOURSEMENT APRÈS LE 31 JANVIER 2012 POUR ANNULATION PAR L'ARTISTE DE SON INSCRIPTION.

Faites parvenir vos documents à :

**Circuit des Arts Memphrémagog
81 rue Desjardins, bureau 103
Magog QC J1X 5X8**

ANNEXE B : Obligations bénévoles

À RETOURNER ABSOLUMENT AVEC LE FORMULAIRE D'INSCRIPTION

En raison des ressources limitées de l'organisation, il est d'usage d'exiger une demi-journée de travail de chacun des artistes participants. Nous vous demandons de remplir ce formulaire pour nous aider à combler nos besoins, à connaître vos intérêts ainsi que vos aptitudes ou vos restrictions. Le C.A. ne peut s'engager obligatoirement à vous assigner la tâche de votre choix, mais, dans la mesure du possible, nous tâcherons d'y accéder. Par souci d'équité, les artistes qui n'ont pas donné de leur temps en 2011 seront les premiers sollicités.

Votre nom : _____ Nombre d'années comme participant au Circuit des Arts : _____

J'ai déjà fait partie du C.A. en tant que : _____

Cochez toutes les cases appropriées

Général

- Légers travaux de menuiserie
- Publipostage (plusieurs fois dans l'année)
- Vérification de la carte-dépliant (février-mars)
- Inventaire des pancartes, réparation et commande s'il y a lieu (janvier/février)
- Bannières : demande de soumission, corrections, envoi et récupération des endroits d'accrochage (janvier, avril, juillet)
- Site Internet (mai)
- Préparation des pochettes remises aux artistes (fin juin)
- Achat de la bouffe pour l'assemblée générale (septembre)
- Visites des sites des nouveaux artistes (janvier)
- Comité de sélection (janvier)
- Recherche de commanditaires (novembre-février)
- Préparation d'envois postaux (fin mai-juin)
- Distribution de dépliants dans les différents secteurs : (juin-juillet)
 - Orford, Eastman, Stukely-Sud
 - Ste-Catherine-de-Hatley, North Hatley
 - Magog
 - Mansonville, St-Étienne-de-Bolton, Bolton-Est

Exposition collective :

- Préparation des horaires et téléphoner aux bénévoles pour la surveillance pendant le Circuit. (juin)
- Pose et démantèlement des pancartes de l'exposition collective (juillet-août)
- Montage de l'exposition collective (juillet)
- Démontage de l'exposition collective (août)
- Réception des œuvres (juillet)
- Retour des œuvres (août)
- Achat du buffet et vin pour le vernissage (juillet)
- Construction de socles

Veillez nous indiquer toute autre aptitude que vous croyez utile au Circuit ou certaines restrictions qui limitent votre capacité à nous aider (ex : unilingue, limite physique, etc.) Nous faire part s'il y a une période durant l'année où vous n'êtes pas disponible (ex : extérieur de la MRC Memphrémagog, voyages, etc.)

Publicité

- Connaissance ou contacts dans le domaine de la publicité ou des médias.
- Capacité de travailler à l'ordinateur
- Accès à Internet
- Facilité de rédaction de textes, rapports..
Traduction français vers l'anglais anglais vers français
- Recherche Internet pour développer de nouveaux moyens de diffusion (nouveaux médias : revues, journaux.)
- Aide au dossier de la promotion (mai-juin)

Commentaires : _____

Circuit des Arts Memphrémagog

Conditions générales de participation

1 Objet de l'entente :

L'artiste ouvrira son atelier ou le lieu ci-après mentionné à tout visiteur pour la durée de l'activité.

2 Conditions d'admissibilité

- 2.1 Avoir une production artistique personnelle et soutenue. (Les critères artistiques de sélection sont les suivants : qualité et recherche technique, composition et équilibre, originalité et qualités esthétiques.)
- 2.2 Être propriétaire résidant à temps complet ou à temps partiel ou locataire à temps complet dans la MRC Memphrémagog et fournir une preuve tangible de résidence.
- 2.3 Posséder un lieu d'exposition agréable, accessible et salubre. Les artistes exposant dans les restaurants ou tout autre commerce sont exclus du Circuit.
- 2.4 Les œuvres d'un même artiste doivent être exposées dans un seul lieu d'exposition.
- 2.5 Chaque lieu d'exposition ne pourra accueillir plus de trois artistes.

3. Engagement de l'artiste

- 3.1 L'artiste installe lui-même les pancartes qui lui sont fournies par le Circuit moyennant un dépôt de 30 \$ remboursable au retour des pancartes en bon état. De ce dépôt, pourrait être déduite la somme de billets invendus (Engagement 3.4).
- 3.2 L'artiste doit présenter une œuvre à l'exposition collective et en remettre 10% du prix de vente au Circuit (s'il y a lieu).
- 3.3 L'artiste doit être présent à son lieu d'exposition durant les heures d'ouverture du Circuit, de 10 h à 17 h.
- 3.4 L'artiste doit obligatoirement vendre au minimum un livret de 25 billets du tirage (pour un minimum de 21\$) pour financer les activités du Circuit.
- 3.5 L'artiste accepte que son nom, son adresse, son numéro de téléphone ainsi que ses photographies personnelles et d'œuvres soient utilisés dans les publications ou activités que les organisateurs choisiront pour promouvoir l'événement.
- 3.6 À moins d'avis contraire, les oeuvres produites pour le projet collectif demeurent l'entière propriété du Circuit, pendant et après l'événement.
- 3.7 L'artiste s'engage à ne pas effectuer de dépenses au nom du Circuit.
- 3.8 L'artiste s'engage à respecter le travail des autres participants du Circuit.
- 3.9 Clauses spéciales : Afin de préserver son statut de maître d'œuvre, le Circuit des Arts Memphrémagog doit appliquer les règles suivantes :
 - a) Pendant le Circuit des Arts, l'artiste, qui, dans son lieu d'exposition, permet à un artiste qui n'a pas été approuvé par le Circuit d'exposer ses œuvres, d'en faire la promotion ou la vente, sera passible de radiation.
 - b) Il est interdit à un artiste d'utiliser le nom du Circuit des Arts Memphrémagog à des fins de promotion personnelle. De plus, l'artiste ne peut faire la promotion du Circuit sans l'autorisation préalable du conseil à qui revient l'entière responsabilité de publiciser l'événement.
- 3.10 L'artiste s'engage à donner une demi-journée (1/2) de bénévolat au sein de l'organisation.

4. Engagements du Circuit des Arts

- 4.1 Le Circuit s'engage à promouvoir, organiser et assurer le déroulement de l'activité.
- 4.2 Le Circuit produira une carte-dépliant sur laquelle le nom de chaque artiste, son adresse, son numéro de téléphone, son lieu d'exposition et sa discipline seront identifiés et verra à ce que ces dépliants soient distribués dans des lieux accessibles à l'ensemble de la population.
- 4.3 Le Circuit réévaluera le dossier de tous les artistes à tous les trois (3) ans.

5 Responsabilité

Le Circuit ne pourra, en aucun temps, être tenu responsable de bris, dommages, accidents ou vols. De plus, le Circuit se dégage de toute responsabilité advenant l'annulation de l'événement. Dans pareil cas, aucun remboursement ne sera effectué. L'artiste dégage les membres du conseil d'administration, les employés et les bénévoles du Circuit de toute responsabilité ou réclamation quelconque à tous égards concernant l'activité.